

# COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX

## COMPTE RENDU

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 15 FEVRIER 2019 à 20h30

---

Présents : tous les membres en exercice hormis Marjorie CAUVIN absente.

#### **1-) DOSSIER MAISON ROUSSET**

Madame le Maire rappelle le montant des subventions obtenues pour le projet de réhabilitation de l'ancien café en 2 logements communaux, DETR 124 113.00€ et contrat 43.11 pour 62 600.00€. Plusieurs incertitudes demeurent quant à l'obtention de la subvention de la Région (81 730.00€) qui sera soumise au vote des élus du Conseil Régional ainsi qu'à la TVA qui sera appliquée à ces travaux (un courrier a été envoyé à la trésorerie afin d'avoir une réponse à ce sujet) et quant à la participation du LEADER qui est également conditionnée au respect des 66 % maximum d'aides publiques sur le projet.

Les élus décident d'attendre toutes ces réponses avant de commencer cet investissement.

#### **2-) SUBVENTIONS AMENDES DE POLICE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des dossiers de demande de subventions seront présentés au titre des amendes de police 2019. Il s'agit de l'aménagement de la place de l'église en parc de stationnement, de la mise en place d'un radar pédagogique et l'aménagement de l'impasse devant la maison Dumas dans le bourg.

Elle rappelle également le projet de renouvellement de la couche de surface de la RD9 dans l'agglomération de notre commune courant juin prochain.

Concernant le radar pédagogique, il sera installé vers la maison Dumas, alimenté par l'éclairage public.

Lecture du devis concernant l'aménagement de l'impasse, coût 5 713.60€ HT.

Etude des différents devis concernant l'aménagement d'un parking devant l'église, le devis avec le béton désactivé englobant également de bac est retenu, montant 18 591.67€ HT.

#### **3-) COUPE DE BOIS RIBEYRE**

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2019, les destinations suivantes :

##### 1. LA DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES :

Forêt	Parcelle	Nature de la coupe	Surface à parcourir (ha)	Vente sur pied ou façonnée
Ribeyre	1 à 4	Amélioration	1 ha	Façonnée

Pour les coupes délivrées (art. L 145-1 à 145-3 du Code Forestier), Madame le Maire rappelle que les bois d'affouage ne peuvent être utilisés que pour les besoins ruraux et domestiques des bénéficiaires et qu'aucune vente de ceux-ci ne peut avoir lieu.

Les deux membres de la section de Ribeyre sont Messieurs Armand KRIEF et Gary METAYER.

Il est décidé de rajouter M. Jean-Pierre LANGENIEUX ayant un domicile fixe et réel sur le village du Mallet, par conséquent, il a droit à l'affouage de la section du Four Mallet Marus.

#### **4-) FISCALITE 2019**

Les élus à l'unanimité décident de maintenir les taux fiscaux pour l'année 2019, sans augmentation soit :

- Taxe d'habitation : 12,33 %
- Taxe foncière (bâti) : 13,15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 61.21 %

#### **5-) MOTOCLUB LIVRADOIS**

Lecture du dossier de la Rand'auvergne organisé par le Motoclub les 29 et 30 juin prochains. Les élus donnent leur accord pour le passage de cette randonnée dans les chemins communaux, vers Triouleyre.

#### **6-) QUESTIONS DIVERSES**

- **Demande de subvention :**

Lecture du courrier de demande de subvention de l'association la confrérie de la râpée de la pomme de terre du pays de Craponne, refus.

- **Proposition de services :**

Lecture du courrier de présentation de l'entreprise RAMIN Tony travaux agricoles située à Craponne.

- **Photocopieur :**

Proposition de renouvellement du photocopieur avec contrat de maintenance de location, refus car le prix à la copie est inférieur à celui du précédent contrat et le montant de la location augmenté et la commune réalise de moins en moins de copie grâce à la numérisation des documents.

- **Commission Communal des Impôts Directes :**

Distribution des convocations pour le 15/03/19 à 14h00 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.